

## Communication

Case postale, CH-8022 Zurich  
Téléphone +41 44 631 31 11  
communications@snb.ch

Zurich, le 5 avril 2013

# Surveillance des infrastructures des marchés financiers: la Banque nationale met en consultation un projet de révision

La Banque nationale suisse (BNS) a l'intention de réviser les dispositions de l'ordonnance de la Banque nationale (OBN) qui se rapportent à la surveillance des infrastructures des marchés financiers (systèmes de paiement, systèmes de règlement des opérations sur titres, dépositaires centraux, contreparties centrales). La révision a pour but la mise en œuvre cohérente, en Suisse, des nouvelles normes internationales (Principes pour les infrastructures des marchés financiers) établies par le Comité sur les systèmes de paiement et de règlement (CSPR) et l'Organisation internationale des commissions de valeurs (OICV). Elle devrait en outre contribuer à définir, pour les contreparties centrales en Suisse, un cadre juridique et réglementaire équivalent à celui mis en place dans l'Union européenne. Il s'agit d'une condition à remplir afin que ces contreparties puissent offrir leurs services dans les pays membres de l'UE.

La Banque nationale invite toutes les parties intéressées à prendre position sur le projet de révision de l'OBN d'ici au 3 mai 2013. De plus amples informations, y compris le projet de révision (en allemand et en anglais) accompagné d'un commentaire (en allemand uniquement), sont disponibles à l'adresse suivante:

[http://www.snb.ch/fr/iabout/finstab/id/finstab\\_publications](http://www.snb.ch/fr/iabout/finstab/id/finstab_publications)